

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 22 avril 2026**

**DEL20260422\_055**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 16 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 34**

**Présents : 25**

**ARBUSIGNY** : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

**LA MURAZ** : Gianni GUERINI ;

**MONNETIER-MORNEX** : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

**NANGY** : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Nora ZERARI ;

**SCIENTRIER** : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

**Absents excusés** : Stéphanie BRIFFOD, Bertrand RICHIERO ;

**Pouvoirs** : **7** : David DE VITO a donné procuration à Isabelle ROGUET, Nadine PERINET a donné procuration à Gianni GUERINI, Rodolphe ARNOULD a donné procuration à Laurent FAVRE, Franck KOËNIG a donné procuration à Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL, Christophe BOYER a donné procuration à Sabine CRETIN, Guillaume GAUTHIER a donné procuration à Bernard ACHARD ;

**Votants : 32**

**Secrétaire de séance** : Ludovic TROTTET

**DEL20260422\_055 - Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR)**

**Rapporteur** : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

**VU** les dispositions de l'article L 5711-1 alinéa 4 du CGCT, qui prévoient que tout membre de l'organe délibérant d'un EPCI, mais aussi tout conseiller municipal de l'une de ses communes membres peut être élu par l'organe délibérant d'un EPCI en qualité de délégué de cet EPCI au comité syndical : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

**VU** les statuts du SIVALOR ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment sa compétence « 8-5 : déchets ménagers » ;

**VU** le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève le 15 mars 2026 ;

**VU** que le Conseil communautaire nouvellement installé doit élire les représentants de la Communauté de Communes au sein des instances Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) ;

**CONSIDÉRANT** les statuts du SIVALOR qui fixent le nombre de délégués pour la CCA&S, sans condition de parité, à 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

**CONSIDÉRANT** les candidatures en qualité de représentants titulaires et suppléants ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article L 5711-1 alinéa 5 du CGCT offrant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au sein d'un syndicat mixte,

Il est rappelé que le Syndicat Intercommunal de VALORisation est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui a pour mission le transfert et le traitement des déchets ménagers, notamment :

- Ordures ménagères résiduelles – Valorisation énergétique
- Emballages – Valorisation matière
- Emballages en verre – Valorisation matière
- Cartons bruns, principalement ceux issus du e-commerce – Valorisation matière

Conformément aux statuts du SIVALOR, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués de la CCA&S.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués.
- **DÉSIGNE** ses délégués communautaires au sein du SIVALOR comme suit :

4 Titulaires	4 Suppléants
TROTTET Ludovic	MAYORAZ Régine
LIMAL David	VIDONNE Pascal
ARNOULD Rodolphe	DE VITO David
SAUVAGET Philippe	MONTANT Baptiste

Le Secrétaire de séance  
Ludovic TROTTET

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 23/04/2026*  
*Publié, le 23/04/2026*